

7 septembre 2021

À L'ATTENTION DE :

M. Benoît Mimeault

Chef d'équipe - Chargé de projet Secteur Saint-Roch

Bureau de projet de réseau structurant de transport en commun

Ville de Québec

Objet : Coupe d'arbres matures dans le jardin communautaire - secteur des Berges

Monsieur Mimeault,

Le 31 août dernier, suite à votre présentation, les membres du jardin communautaire Saint-Roch ont pris connaissance des travaux de réaménagement de leurs lots de jardinage qui devront être réalisés en vue de l'insertion du tramway au nord de la rue de la Couronne. Notre regroupement d'organismes communique aujourd'hui avec vous pour vous faire part de ses préoccupations quant à ces plans, qui impliquent l'abattage de plusieurs arbres matures servant actuellement de parasol sur la cour de l'école des Berges (photo en annexe), et proposer une solution de compromis.

Une perte pour la cour d'école

Nous souhaitons porter à votre attention que les arbres du jardin communautaire sont actuellement essentiels au bien-vivre des enfants de l'école des Berges, puisqu'ils sont situés au sud-ouest de la cour et empêchent qu'elle ne devienne un immense îlot de chaleur. Cette perte s'ajouterait à la coupe de trois arbres matures survenue sur la face donnant sur Prince-Édouard, de sorte que la Ville viendrait priver l'école d'une part essentielle de la canopée qui couvre son terrain.

Bien qu'il soit mentionné qu'un aménagement paysager et des plantations puissent être envisagés, il est impossible qu'une telle canopée puisse être ramenée dans un délai raisonnable. C'est donc toute une génération d'enfants qui sera privée de ses bienfaits. Rappelons également que pour obtenir une filtration de l'air équivalente à celle d'un arbre mature, il faut planter 22 arbres de petite taille. Il faut donc envisager conséquemment les impacts de cette décision dans ce milieu où la qualité de l'air pose déjà problème.

Un compromis possible

Bien que nous comprenions le besoin de permettre aux propriétaires de la copropriété des Berges de relocaliser les places de stationnement qui leur seront amputées en raison du futur tracé du tramway, il nous apparaît qu'un compromis pourrait permettre à la fois d'atteindre cet objectif sans que davantage d'arbres matures ne soient sacrifiés. Dans la présentation du 31 août, il n'a pourtant pas été question d'un mandat ou d'une quelconque volonté de tenter de préserver ces derniers.

De plus, on apprend que, parmi la soixantaine de stationnements de la copropriété des Berges, une dizaine de cases serait offerte en location externe dans le but de faire des revenus, autrement des stationnements qui ne sont ni pour les visiteurs ni pour les co-propriétaires. Cette information ne semblait pas connue par les présentateurs de la Ville. Si cette information est avérée, cela s'inscrit à l'encontre du principe même du tramway qui devrait plutôt réduire les déplacements en automobile.

Nous croyons que le retrait de 3 à 10 cases au projet de conversion permettrait de préserver l'ensemble des arbres, tout en gardant tous les stationnements à l'usage des propriétaires et visiteurs. Cette solution, à la fois simple et efficace, mérite d'être étudiée avant l'adoption d'un plan définitif. Un dédommagement envers la copropriété pourrait être envisagé afin de compenser les pertes de revenus de location commerciale des cases de stationnement des propriétaires et conserver un milieu sain pour les enfants.

S'inscrire dans la Vision de l'arbre

Comme vous le savez, l'indice de canopée dans le quartier Saint-Roch est l'un des plus faibles de la Ville de Québec (12%), et chaque arbre coupé est pour nous une perte considérable. La rue Dorchester a déjà subi la disparition d'une dizaine d'arbres matures en prévision du passage du tramway. En pleine crise climatique, les experts du GIEC nous apprennent que les phénomènes météorologiques tels que les canicules et les sécheresses comme celles que nous avons vécues dans le dernier mois sont appelés à s'intensifier. Nous ne pouvons plus nous permettre de supprimer ainsi nos îlots de fraîcheur et de verdure, d'autant plus lorsque ceux-ci bénéficient à nos enfants.

Dans sa Vision de l'arbre 2015-2025, la Ville reconnaît la valeur des arbres dans le milieu urbain, ainsi que l'importance de tenir compte des arbres dans la planification et la conception de tout projet¹. Dans une perspective de cohérence avec cette vision, nous sommes convaincus que tous bénéficieraient d'un plan de réaménagement des stationnements des copropriétés des Berges qui favoriserait la préservation des peupliers annexant la cour d'école. De tels travaux contribueraient, à leur échelle, à l'atteinte des cibles de 35% de canopée établies dans la vision de l'arbre. Le temps est compté, mais il n'est pas trop tard pour envisager une meilleure option. Comme ce projet touche directement la cour de l'école des Berges qui a déjà été impactée de façon importante cet été, l'école souhaiterait être impliquée dans les réflexions impliquant ce

¹ Vision de l'arbre 2015-2025, p.2 https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/planification-orientations/environnement/milieunaturels/docs/vision_arbre_2015_2025.pdf

projet afin de trouver et proposer des aménagements qui répondront aux besoins des deux partis impliqués par cette transformation.

En espérant que vous serez sensible à l'importance de notre demande, nous vous prions de recevoir nos plus cordiales salutations.

Frédérique Lavoie
Présidente
Conseil de quartier Saint-Roch

Vicki Plourde
Conseil d'établissement de l'école des Berges

Sophie Tremblay-Simard
Chargée de projet
Verdir Saint-Roch

Alexandre Allard
Coordonnateur pour le chantier d'aménagement durable
Table de quartier l'Engrenage Saint-Roch

Audrey Santerre-Crête
Directrice
Joujouthèque Basse-Ville

cc.

Pierre-Luc Lachance, conseiller municipal, district Saint-Roch--Saint-Sauveur

Émilie Bégin, conseillère en communications, division des communications pour le réseau structurant de transport en commun

Émilie Villeneuve conseillère municipale, district Saint-Louis-de-France responsable de la Vision de l'arbre, Ville de Québec

Michel Légaré, directeur de la foresterie urbaine, Ville de Québec

Annexe



Ces arbres seront abattus pour permettre le réaménagement des cases de stationnement.